

**Construction d'un campus dédié à l'incubation/accélération de start-up
et à la formation d'étudiants et de salariés d'entreprises
Projet « thecamp »
Sur la commune d'Aix-en-Provence**

**AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC
DE LA DEMANDE DE DEFRICHEMENT**

La demande défrichement enregistrée sous les références STE 14-170-001 déposée par Monsieur CHEVALIER Frédéric relative au projet de construction d'un campus consacré à l'innovation et à la prospective dédiées à la Ville Intelligente - Projet « thecamp » - est mise à disposition du public conformément à l'article L122-1-1 du code de l'environnement.

Cette mise à disposition aura lieu, pendant 16 jours consécutifs **du 20 novembre au 5 décembre 2014 inclus**.

Le dossier de défrichement, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, seront mis à disposition du public dans les locaux de la Mairie d'Aix en Provence – Service Accueil, renseignements des documents d'urbanisme de la Direction de l'Urbanisme – 12 rue Pierre et Marie Curie durant cette période aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux.

Les observations du public seront recueillies sur un registre prévu à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels au public à la même adresse.

A l'issue du bilan de cette mise à disposition, le Préfet des Bouches-du-Rhône statuera sur la demande d'autorisation de défrichement.

Le projet de construction d'un campus dédié à l'incubation/accélération de start-up et à la formation d'étudiants et de salariés d'entreprises - Projet « thecamp » nécessitant un permis de construire, la demande de permis de construire qui comprend une étude d'impact est mise en application de l'article L120-1-1 du code de l'environnement à la disposition du public **du 20 novembre au 5 décembre 2014 inclus** sur le site internet de la Ville d'Aix-en-Provence : www.aixenprovence.fr.